

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE DU JALAIS**

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL SYNDICAL DU**

05 MARS 2024

Conseil syndical du 05 mars 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le Cinq Mars à Dix Huit Heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en mairie du Breil-sur-Mérize, siège du syndicat, sous la présidence de M. HUBERT Jean-Paul, Président.

Etaient Présents : M HUBERT Jean-Paul, Président ; M LECOMTE Jean-Claude, Vice-Président ; M MAUCOURT Christian ; M PIGNE André ; Mme BRAGA Nathalie ; M BUREAU Joël ; Mme CHATEAU Françoise ; M CISSE Emmanuel ; M COURANT Bruno ; M DUTERTRE Alain ; M RICHARD Frédéric (Suppléant) ; M JODEAU Nicolas ; M PINTO Christophe ; M TELLIER Roland.

Etaient Excusés ayant donné procuration : Mme MIRGAINE Christine (Procuration M LECOMTE) ; M VOISIN David (Procuration M HUBERT).

Etaient Excusés : M DUPONT François ; M PETIT Laurent.

Etaient Absents : M DESCHOOLMEESTER Denis ; M DESHAYES David ; M HAUTEVILLE Éric.

Invités : MME FEBRE Céline (secrétaire du SIAEP du JALAIS),

Secrétaire de séance : M LECOMTE Jean-Claude

Convocation et affichage : 22 février 2024

Membres en exercice : 21

Présents : 14

Votants : 16

M Le Président informe les membres du Conseil Syndical que lors de la précédente réunion du Conseil Syndical qui s'est tenue le 21 février 2024, le quorum n'était pas atteint lors de cette première convocation, en effet, sur 21 membres en exercices, 9 étaient présents, le quorum pour le SIAEP du JALAIS étant fixé à 11 membres en exercices (21 membres / 2 = 10.5 la majorité est donc de 11 membres).

Le conseil syndical ne s'était pas trouvé en nombre suffisant pour délibérer ainsi, la séance a été renvoyée au 05 mars 2024, soit une date fixée à trois jours au moins d'intervalle de la première réunion. (Article 2121-17 du CGCT).

Cette deuxième réunion peut se tenir sans condition de quorum : l'ordre du jour est strictement identique à celui de la première convocation.

APPROBATION LE PV DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU 21 DECEMBRE 2023

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil Syndical de la séance du 21 décembre 2023.

01 2024CS APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Le Président a présenté aux membres du conseil syndical le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi : _____

Section Fonctionnement

Dépenses réalisées 163 834.20 €

Recettes réalisées 1 098 432 09 €

Résultat de l'exercice 934 597.89 €

Section Investissement

Dépenses réalisées 300 605.65 €

Recettes réalisées 247 199.06 €

Résultat de l'exercice - 53 406.59 €

Sous la présidence de M. LECOMTE Jean-Claude, Vice-Président, et hors de la présence de M HUBERT, le

Comité Syndical approuve à l'unanimité des présents et représentés, le compte administratif 2023.

Vote :

Pour : Mmes : BRAGA Nathalie, CHATEAU Françoise, MM : BUREAU Joël, CISSE Emmanuel, COURANT Bruno, DUTERTRE Alain, M RICHARD (Suppléant), JODEAU Nicolas, LECOMTE Jean-Claude, MAUCOURT Christian, PIGNÉ André, PINTO Christophe, TELLIER Roland, Mme MIRGAINE Christine (Pouvoir à M LECOMTE).

02 2024CS APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur Le Président confirme au Conseil Syndical que les résultats du compte de gestion 2023 sont identiques au compte administratif 2023.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés ;

Déclare que le compte de gestion du budget commune est dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote :

Pour : M. HUBERT Jean-Paul, Président, Mmes : BRAGA Nathalie, CHATEAU Françoise, MMS : BUREAU Joël, CISSE Emmanuel, COURANT Bruno, DUTERTRE Alain, M RICHARD (Suppléant), JODEAU Nicolas, LECOMTE Jean-Claude, MAUCOURT Christian, PIGNÉ André, PINTO Christophe, TELLIER Roland, Mme MIRGAINE (Pouvoir à M LECOMTE), M VOISIN (Pouvoir à M HUBERT).

03 2024CS AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Syndical, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 :

<u>Section Fonctionnement</u>		<u>Section Investissement</u>	
Résultat de l'exercice	377 315.06 €	Résultat de l'exercice	- 24 295.01 €
Résultat antérieur reporté	557 282.83 €	Résultat reporté	- 29 111.58 €
RESULTAT A AFFECTER	934 597.89 €	RESULTAT A REPORTER	-
		53 406.59 €	

et après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Syndical décide d'affecter la somme de :

- 53 406 59 € au résultat reporté d'investissement D 001
- 163 406.59 € au compte 1068 (affectation à la section d'investissement - RAR)
- 771 191.30 € au résultat reporté de fonctionnement R 002

Vote :

M. HUBERT Jean-Paul, président, Mmes : BRAGA Nathalie, CHATEAU Françoise, MMS : BUREAU Joël, CISSE Emmanuel, COURANT Bruno, DUTERTRE Alain, M RICHARD (Suppléant), JODEAU Nicolas, LECOMTE Jean-Claude, MAUCOURT Christian, PIGNÉ André, PINTO Christophe, TELLIER Roland, Mme MIRGAINE (Pouvoir à M LECOMTE), M VOISIN (Pouvoir M HUBERT).

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES
ANNEE 2023

Néant

02. 2024CS VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Le Président, présente le Budget Primitif 2024 du SIAEP du Jalais par chapitre, avec détail des comptes annexé à la note :

Budget Primitif

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 979 178.15 €	Dépenses : 1 131 584.74 €
Recettes : 979 178.15 €	Recettes : 1 131 584.74 €

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget Primitif 2024 du SIAEP du Jalais, tel que présenté et équilibré à
 - 979 178.15 € en section de fonctionnement
 - 1 131 584.74 € en section d'investissement.

Vote :

Pour : Mmes : BRAGA Nathalie, CHATEAU Françoise, MMS : M HUBERT Jean-Paul, BUREAU Joël, CISSE Emmanuel, COURANT Bruno, DUTERTRE Alain, M RICHARD (Suppléant), JODEAU Nicolas, LECOMTE Jean-Claude, MAUCOURT Christian, PIGNÉ André, PINTO Christophe, TELLIER Roland, Mme MIRGAINE Christine (pouvoir à M LECOMTE), M VOISIN (Pouvoir M HUBERT).

INFORMATIONS

CVM :

M Le Président informe les membres du Conseil Syndical qu'une réunion trimestrielle ainsi que la réunion des membres du bureau du SIAEP du JALAIS a eu lieu le 20 février 2024. La société Véolia a informé le SIAEP du Jalais que le rendement s'est nettement amélioré en raison des travaux de renouvellement sur le territoire, le nombre de fuites a diminué, ci-dessous, ont référencé les fuites :

- Secteur Soullitré 3 fuites
- Secteur Ardenay 4 fuites (la dernière est due à l'intervention d'un tiers - travaux)
- Secteur Jupeau 1 fuite
- Secteur Connerré 1 fuite secteur les Venerais

ETUDES DE TRAVAUX :

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée générale qu'un devis a été signé avec la société Infrastructure Concept pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation de futurs travaux, en conséquence et après avoir étudié la priorisation des travaux il ressort trois programmations :

- Sécurisation des forages : avec l'étude via la société Infrastructure Concept pour avoir une connaissance du coût, prévoir l'achat d'une parcelle pour l'installation d'une infrastructure, création d'une ligne électrique et mise en place de la suppression.
- CVM : Plusieurs secteurs impactés Thorigné sur Dué, Le Breil sur Merize, Ardenay-sur-Merize et Soullitré

- Renouvellement et renforcement des canalisations : Vu lors de la précédente séance du Conseil Syndical, le secteur de la commune du Saint-Mars-La-Brière (Les Simonières), qui recense beaucoup de casses. Les canalisations passent dans le domaine privé, la société Infrastructure Concept avait fait une étude pour remettre les canalisations sur la voie publique ce qui engendrait un allongement de la canalisation de 3.2 km (existant 2.5 km – création du domaine public 5.7 km)

TRANSFERT DE COMPETENCES DE L'EAU POTABLE EN 2026 :

Monsieur Le Président du SIAEP du JALAIS explique à l'assemblée générale, qu'au 1^{er} janvier 2026, la communauté de commune reprendra la compétence de l'eau et de l'assainissement, toutefois, le syndicat pourra ne pas transférer cette compétence s'il fusionne avec un autre syndicat.

Monsieur Le Président demande si les membres du Conseil Syndical serait favorable à une fusion entre le syndicat de Connerré et le Syndicat de Bouloire, qui ont déjà été interrogé et il ne serait pas contre. De même, Monsieur Le Président souhaite pouvoir transmettre cette information à la communauté de commune dans les meilleurs délais.

Des études doivent être menées, aussi, si les membres du Conseil Syndical sont favorables, le SIAEP du JALAIS avec les deux autres syndicats devront prendre un cabinet d'étude.

Monsieur Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'ils seraient d'accord pour fusionner avec d'autres Syndicats. Les membres du Conseil Syndical sont favorables.

Monsieur Le Président informe l'assemblée qu'il réunira l'ensemble des Syndicats concernés pour poursuivre les discussions concernant la fusion. Les membres du Conseil Syndical seront informés de l'évolution de la situation.

Une réunion sera prévue courant juin 2024.

DECISIONS PRISE PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Dans le cadre de la délégation de fonction du Conseil Syndical au Président en vertu de la délibération 10_2020 du 23 juin 2020, Monsieur le Président informe le Conseil Syndical de la signature des devis suivants :

Devis Infrastructure Concept
Devis Collectivités Conseils

Au Breil-sur-Merize, le 05 mars 2024 à 19h45

Le Président,
Jean-Paul HUBERT

Le Secrétaire,

